

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral essaie d'amener les États-Unis à tenir un « sommet » de haut niveau, où des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires américains et canadiens débattraient des questions relatives à la gestion de la frontière. En se fondant sur ces rencontres, le Canada et les États-Unis devraient entreprendre ensemble l'élaboration et la publication d'un plan de gestion frontalier bilatéral revitalisé, visant à rendre plus efficace la circulation transfrontalière des biens et des services.

Des réunions bilatérales portant sur les questions relatives à la gestion de la frontière ont déjà lieu afin de faire en sorte que la circulation transfrontalière des biens et des services ne soit pas interrompue. Le premier ministre Chrétien et le président Bush ont discuté des questions relatives à la frontière canado-américaine à plusieurs occasions, et encore tout récemment lors de leur rencontre du 14 mars 2002. En outre, la réunion entre le vice-premier ministre du Canada, M. Manley, et le directeur du Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis, M. Ridge, le 12 décembre 2001, s'est soldée par la signature de la Déclaration sur la frontière intelligente et par l'adoption d'un plan d'action en 30 points visant la mise en place d'une telle frontière.

Le vice-premier ministre Manley et le directeur Ridge se sont rencontrés à deux reprises depuis le 12 décembre et discutent régulièrement des questions relatives à la gestion de la frontière. Parallèlement à la tenue de ces réunions de haut niveau, les hauts fonctionnaires canadiens poursuivent le dialogue sur ces questions avec leurs homologues américains, et des groupes de travail bilatéraux se rencontrent afin de mettre en oeuvre le plan d'action. Trois réunions de grande envergure ont été tenues récemment : la réunion plénière sur la Vision de la frontière (Québec), les réunions sur l'Accord sur la frontière commune (Floride) et la réunion conjointe sur la Vision de la frontière et l'Accord sur la frontière commune (Vancouver). D'autres réunions de haut niveau se tiendront à mesure que la mise en oeuvre du plan d'action se poursuivra.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral examine la possibilité d'aménager des installations de prédédouanement pour le trafic commercial à proximité des postes frontières très achalandés. Avant d'aménager de telles installations aux points frontaliers, il faudrait nécessairement adopter une loi sur le prédédouanement aux points frontaliers terrestres.

Le Canada et les États-Unis travaillent de concert afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de leur frontière commune en s'appuyant sur la Déclaration sur la frontière intelligente. Le plan d'action en 30 points énoncé dans la Déclaration a réorienté les activités des groupes de travail de l'Accord sur la frontière commune. Un de ces groupes évalue actuellement un certain nombre d'options pour le dédouanement ailleurs qu'à la frontière, dont le prédédouanement, l'interchangeabilité des services d'inspection, le postcontrôle des cargaisons ferroviaires et les centres de prétraitement, en vue de renforcer la sécurité et de réduire la